

Le Champardennais / Janvier - Février 2021

Carte scolaire second degré

Heures supplémentaires on atteint le seuil critique.

Actuellement les DGH arrivent dans les établissements et viennent confirmer ce que nous avons dénoncé lors du projet de loi de finances.

En effet, la poursuite de la politique de suppressions de postes dans les collèges et lycées « compensées » par des heures supplémentaires place les établissements dans une situation difficile voire intenable pour la rentrée 2021 alors qu'il faudra, soit encore affronter la crise sanitaire, soit travailler à en effacer les stigmates, le tout avec une augmentation importante du nombre d'élèves.

Les 1800 suppressions d'emplois auxquelles se substitue l'équivalent de 1847 postes en HSA portent selon un rapport sénatorial de novembre 2020, le taux d'heures supplémentaires à 9%. Dans certains établissements ce taux est même plus proche des 13% ou des 14%. Cette situation pèse à l'excès sur les personnels et les contraintes d'organisation.

Académie de REIMS : 84 suppressions de postes et création de 35 ETP en HSA avec des effectifs élèves stables.

Concrètement dans les établissements ce sont seulement quelques enseignants qui pourront encore supporter l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires alors même que des postes devront être supprimés dans leur discipline. Concrètement toujours, ce sont les emplois du temps des élèves qui vont en pâtir car, pour des classes différentes, un même enseignant ne peut faire ses heures que les unes après les autres quand deux enseignants peuvent les faire en même temps. Ce ne sont donc pas les besoins des élèves qui prévaudront pour construire les emplois du temps mais les contraintes humaines alors qu'aucune mesure n'est prévue non plus pour renforcer l'encadrement éducatif.

De nombreux signaux d'alerte nous remontent de la part des équipes locales confrontées dès à présent aux impasses liées à cette gestion des emplois.

Dans le double contexte d'une crise sanitaire majeure et de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, qui nécessite des moyens supplémentaires, cette mise sous tension de la préparation de la rentrée 2021 est particulièrement inappropriée.

L'UNSA Éducation, le SE-UNSA et le SNPDEN-UNSA demandent à être reçus par le ministère et localement vont solliciter des audiences auprès des recteurs et rectrices afin de faire remonter toutes les situations compliquées. Ils s'adresseront également aux parlementaires ainsi qu'aux élus des départements et des régions pour solliciter leur soutien.

L'UNSA Éducation, le SE-UNSA et le SNPDEN-UNSA demandent des mesures rectificatives.

Nous sommes mobilisés dans les instances : nous avons absolument besoin de vos remontées des DGH de vos établissements (mail à ac-reims@se-unsa.org)



Pour les infos locales, visitez régulièrement le site du SE-Unsa REIMS >> <http://sections.se-unsa.org/reims>
Les infos nationales sont sur www.se-unsa.org

Les infos rapides sont sur la lettre en ligne du SE-Unsa REIMS. Il suffit de nous envoyer votre adresse mail personnelle à ac-reims@se-unsa.org pour la recevoir.

SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES
08@se-unsa.org
03.24.33.30.92

SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES
10@se-unsa.org
03.25.80.45.47

SE-Unsa 51 et académique

15, boulevard de la paix
BP 30149 51055 REIMS Cedex
51@se-unsa.org
ac-reims@se-unsa.org
03.26.88.25.53

SE-Unsa 52

13, rue Fourcault
BP 28 52001 CHAUMONT
52@se-unsa.org
09.67.14.25.57



Bac GT 2021 : on sait enfin où on va ! Le ministre a annoncé par un courrier aux enseignants daté du 21 janvier ses décisions quant à l'organisation du bac général et technologique 2021. Des annonces attendues avec impatience par enseignants, élèves et familles pour pouvoir préparer le plus sereinement possible l'examen bien sûr, mais surtout la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur l'an prochain.

Le SE-Unsa demandait depuis plusieurs mois au ministre de renoncer aux épreuves de spécialité prévues mi-mars. Le contexte sanitaire a pesé sur les progressions des élèves depuis leur classe de première et continue à peser cette année de manière inégalitaire selon les possibilités des lycées de maintenir ou pas les enseignements totalement en présentiel. Il fallait en tenir compte.

Le choix du recours au contrôle continu est le seul qui permet une adaptation des sujets aux progressions réelles et le seul qui garantit que les élèves seront bien évalués. C'est aussi le choix de libérer du temps pour les apprentissages. C'est enfin un choix qui confie aux équipes enseignantes la lourde responsabilité de mettre en place une évaluation équitable et adaptée aux attendus de programmes qu'ils pratiquent pour la première année. Les accompagnements annoncés, bien qu'un peu tardifs, seront les bienvenus et le travail collectif sera indispensable pour construire des repères partagés. Du temps devra être dégagé à cet effet.

L'annonce d'adaptations apportées aux épreuves terminales de philosophie (choix entre trois sujets) et de français (resserrement du nombre de textes pour l'oral) est également une bonne nouvelle et correspond aux demandes du SE-Unsa.

La préparation du Grand oral dans les enseignements de spécialité sera le grand défi à relever. Le format de l'épreuve ne nous a pas convaincu et le retard pris dans la formation des enseignants ne nous rassure pas. Le ministre fait le pari que les lycéens et leurs enseignants disposeront du temps suffisant pour mener à bien ce travail. Espérons que la crise sanitaire n'en décidera pas autrement.



https://www.unsa-education.com/IMG/pdf/texte_interorga_examens_2021_15_janv21.pdf



Mon avancement, mes promotions : je m'y prépare avec le SE-Unsa !

<https://quest.se-unsa.org/index.php/595797>



Vous êtes promouvable à un échelon ou un grade supérieur en 2021 ?

Vous pensez que votre échelon ou votre grade va changer, sans trop savoir comment, ni pourquoi ? Le SE-Unsa est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner à chaque étape du parcours ! N'attendez pas ! Demandez dès à présent l'accompagnement du SE-Unsa (lien ci-dessus).



Le SE-Unsa vous accompagne dans votre projet de mobilité professionnelle :

Recevoir une brochure et demander l'accompagnement par ce lien ou le QR code :

<https://quest.se-unsa.org/index.php/121479>





se-unsa à vos côtés se-unsa à vos côtés
se-unsa à vos côtés se-unsa à vos côtés
se-unsa à vos côtés
se-unsa à vos côtés



CPE/AED : demandez au ministre que les vies scolaires soient reconnues, entendues et soutenues ! Les personnels de vie scolaire sont au bord de l'épuisement professionnel. La crise sanitaire a exacerbé leurs mauvaises conditions de travail. Les CPE et les AED sont les oubliés, la force invisible. Sans eux, les établissements scolaires ne peuvent pas fonctionner. Ils se sentent ignorés alors qu'inlassablement, ils sont à leur poste, tous les jours. Le SE-Unsa a écrit au ministre le 15 décembre pour réclamer des effectifs supplémentaires et une prime pour le surinvestissement induit par la Covid-19. Aujourd'hui, c'est à vous de jouer ! Le SE-Unsa vous propose d'envoyer directement une carte de vœux au ministre.

[Je signe et j'envoie la carte AED et Vie Scolaire](#)



Ajustement à la réévaluation du Smic : AED AESH

Comme chaque année, l'augmentation du Smic implique un ajustement des rémunérations de certains personnels contractuels afin de les aligner sur le salaire minimum. Cette augmentation devrait se traduire par le versement d'une indemnité différentielle pour les contrats en cours et une revalorisation indiciaire de l'indice plancher pour les nouveaux contrats.

*INFO + AED, AESH : Vous recevez également **sur votre adresse professionnelle** des informations du SE-Unsa via la liste de diffusion réglementée par le rectorat. Notre objectif : vous être utile !*

CONTRACTUELS : Indemnité de fin de contrat

La loi de transformation de la Fonction publique a introduit en 2019 la possibilité d'une indemnité en fin de contrat pour les agents publics. Cela concerne les contrats d'un an maximum signés à partir du 1er janvier. Une démission ou un licenciement qui écourterait le contrat, exclut l'agent du bénéfice de cette indemnité.

Le montant de cette indemnité est de 10 % de la rémunération brute globale cumulée sur le contrat. Elle est versée au plus tard un mois après le terme du contrat.

Pour le SE-Unsa, cette indemnité est une première avancée pour lutter contre la préca-rité. Elle doit inciter les employeurs publics à proposer des contrats plus longs.

Suspension du jour de carence : une avancée certes... mais de courte durée !



Le SE-Unsa, avec l'Unsa Fonction publique, a voté favorablement le projet de décret suspendant le jour de carence pour les agents atteint par le virus de la Covid-19. Il s'agissait là de confirmer qu'une telle mesure était indispensable pour la protection de tous.

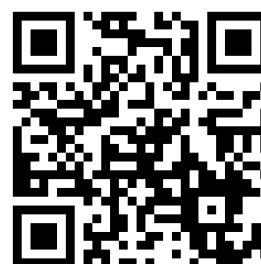
Ce décret a pris effet au 9 janvier et jusqu'au 31 mars 2021.

Cependant, après cette date l'épidémie ne sera pas éradiquée et nous avons demandé au gouvernement et à sa majorité de voter une loi permettant la suspension du jour de carence jusqu'à la fin de l'épidémie ou a minima jusqu'à la fin de la campagne de vaccination. Si la suspension du jour de carence en cas de Covid-19 est une avancée positive, nous continuons à demander l'abrogation de cette disposition : cette mesure s'avère **injuste et inefficace**.

AESH : le SE-Unsa agit pour vos conditions de travail.

Le SE-Unsa dénonce la dégradation de vos conditions d'exercice : multiplication des élèves à prendre en charge, multiplicité des lieux d'exercice, changement de missions en cours d'année... Le SE-Unsa a besoin de vous pour recueillir des informations au plus près de votre réalité quotidienne afin d'obtenir les améliorations nécessaires.

[Je répons à l'enquête AESH](#)



PSY-EN : Nous avons édité un KIT spécial PSY-En, il suffit de nous le demander (un mail suffit !)



Rémunérations / Avancements : quoi de neuf en 2021 ?

Mise en œuvre du protocole PPCR sur les carrières et les rémunérations

A compter du 1er janvier 2021, la Hors-Classe comportera un échelon supplémentaire et passera donc de 6 à 7 échelons. Les collègues qui sont déjà à l'échelon 6 depuis plus de 3 ans seront reclassés automatiquement à l'échelon 7. L'indice passera de 806 points (échelon 6) à 821 points (échelon 7) pour un gain net légèrement supérieur à 50 euros/mois.

Retrouvez toutes les rémunérations 2021 sur : <https://enseignants.se-unsa.org/Toutes-les-remunerations>

Rappel de la valeur point d'indice : soit 4,69 € brut par mois. Les contributions sociales sont de 20% environ.

Incidence pour l'accès à la Classe exceptionnelle

Pour les enseignants, CPE, Psy-EN déjà au 6ème échelon et qui candidataient à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2 seuls ceux qui seront reclassés à l'échelon 7 de la Hors-Classe pourront candidater à l'avenir. A compter du 1er septembre 2021, il ne sera plus nécessaire de candidater au titre du vivier 1 (fonctions occupées depuis au moins 8 années). L'examen des candidatures se fera automatiquement pour les collègues éligibles. Conseil du SE-UNSA : dans tous les cas, les candidats éligibles doivent impérativement renseigner l'onglet "Fonctions et missions" de leur CV sur i-Prof. Il s'agit des fonctions et missions éligibles mentionnées dans les Lignes Directrices de Gestion. (conformément à l'arrêté du 10 mai 2017 modifié)

Primes :

> en mars : **prime informatique** (150 € en 1 fois, chaque année)

> à partir de mai : **prime d'attractivité** : de 1400 à 500 € brut par an; versée par 1/12ème mensuellement ! Ne

concerne que les échelons 2 à 7. **L'Unsa Education continue à revendiquer une meilleure revalorisation pour TOUS !**

> **dernière tranche de la prime Rep +** : Elle est prévue au Budget 2021. Quand et comment ? Alors que l'année scolaire est déjà largement commencée, aucune discussion n'a eu lieu. Le SE-Unsa continue à rappeler au ministre qu'il se doit de tenir ses engagements et vite.

Le SE-Unsa continue d'agir auprès du gouvernement pour que d'autres mesures de revalorisation soient actées dans les prochains mois, pour obtenir, par le biais d'une loi de programmation, un légitime rattrapage des rémunérations au bénéfice de tous et une réduction des inégalités, notamment par rapport au reste de la Fonction publique et aussi entre les femmes et les hommes



ADHESION AU SE-UNSA :

<http://www.se-unsa.org/adh/>

Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c'est porter un projet de transformation de l'École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de la réussite de tous. C'est ajouter votre force, à celles des autres adhérents

À titre individuel, c'est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière...

À titre personnel, c'est aussi bénéficier des avantages d'un comité d'entreprise, d'un espace adhérent.

Contactez-nous pour l'organisation
d'une heure d'information
syndicale dans votre
établissement.



Une équipe militante pour vous renseigner :

Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS : Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré
CAPA des Certifiés, militants : Sandrine VANOTTI, Christophe CHADEAU, et Romain SERVAS 06. 63.09.95.37
Nicolas GOHIEZ, et nos correspondants d'établissements

CAPA PLP / Enseignants Non-Titulaires : Karine PIERRE-LOUIS et Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

CPE / AED : Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33 et Caroline EVRARD

PSY-EN : Christine CHARLOT, élue à la CAPA des PSY-EN (contact : ac-reims@se-unsa.org), Catherine GIARD

AESH : Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

SEGPA / ASH : Sophie CASTELAIN (ASH): 03.26.88.25.53 (contact : ac-reims@se-unsa.org)

William NGANGUE et Valérie GURGEY, élu.e.s CCPA des Directeurs Adjoints de Segpa (contact : ac-reims@se-unsa.org)

